

La CAT publie les résultats de son récent sondage auprès des clientes et clients

Charlottetown, le 26 mai 2026 – La Commission des accidents du travail (CAT) est heureuse d’annoncer que les employeurs continuent de signaler des taux élevés de satisfaction globale concernant leur expérience avec la CAT, selon le sondage le plus récent auprès des clientes et clients.

La CAT sonde ses deux principaux groupes d’intervenants, soit les travailleuses et travailleurs blessés et les employeurs, tous les deux ans. Ces sondages sont menés depuis 2002 et fournissent des données précieuses à long terme pour mesurer le rendement et les progrès. À l’automne 2025, Narrative Research a sondé 500 employeurs de l’Île-du-Prince-Édouard.

Le sondage révèle que l’indice de satisfaction des employeurs par rapport aux services, qui regroupe les principaux indicateurs de performance des services de la Commission des accidents du travail, s’établit désormais à 84,9 sur 100, soit une hausse de 0,7 point par rapport au sondage précédent et un résultat comparable au niveau le plus élevé jamais enregistré (85 en 2019). De plus, 85 % des employeurs sondés estiment que la CAT est efficace dans la prestation de ses services, ce qui représente une hausse de 3 % depuis 2023.

« Nous sommes ravis de constater que les employeurs continuent de signaler des taux élevés de satisfaction en ce qui concerne les services fournis par les membres de l’équipe de la CAT », a souligné Dan Campbell, directeur général de la Commission des accidents du travail. « Notre personnel est au cœur de ce franc succès, et son dévouement ainsi que son approche axée sur la clientèle se reflètent dans ces résultats. »

« Le conseil d’administration est heureux de constater que les employeurs que nous desservons continuent d’être satisfaits », a affirmé Jim MacPhee, président de la Commission des accidents du travail. « Nous disposons d’une équipe motivée et bien encadrée, qui est la clé de notre travail. À mesure que les besoins de nos clientes et clients continuent d’évoluer et de croître, nous demeurons déterminés à adapter nos services pour mieux les appuyer. »

Les résultats du sondage et les rapports sommaires (en anglais seulement) sont accessibles sur le site Web de la CAT au <https://www.wcb.pe.ca/Information/Surveys>.

La CAT est au service de près de 6 800 employeurs et de plus de 92 000 travailleuses et travailleurs partout à l’Île-du-Prince-Édouard. Elle s’associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l’application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l’Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent immédiatement



être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.